



AMENDEMENT ORGANIQUE



COMPOST DE FERMENTESCIBLES ALIMENTAIRES ET/OU MÉNAGERS
NFU 44-051

FABRIQUÉ PAR **cometh**
L'ÉNERGIE PAR NATURE

TERREAUX ET PAILLAGES

Le compost est un amendement organique idéal pour améliorer la richesse de vos sols.

C'est un excellent reconstituant, source de matière organique. Il contribue à améliorer la structure des sols, à développer l'activité biologique et apporte au sol des éléments fertilisants (N, P, K) et oligo-éléments.

L'ajout de compost permet de limiter l'arrosage et d'augmenter la capacité en rétention en eau des sols.

PRÉCONISATION D'UTILISATION : EN AMENAGEMENT PAYSAGER

Dose d'emploi indicative (à adapter à la culture et à l'analyse de la terre) :

Étaler le compost à raison de 8,5t/ ha, soit 850g/m², soit 1,4 L / m²

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION : POUR TOUT USAGE

Le compost est un amendement organique et non un support de culture. Il doit être mis en oeuvre selon les indications suivantes :

- Utiliser en mélange avec de la terre végétale (enfouissement recommandé)
- Ne pas dépasser la dose prescrite
- Ne pas utiliser pur
- Ne pas ingérer
- Stocker de préférence le produit à l'abri des intempéries pour une longue durée
- Se laver et se sécher les mains après usage
- Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage.

Tout dépassement de la dose prescrite est susceptible de défavoriser le développement, la qualité des végétaux et peut entraîner des nuisances pour l'environnement (sol, eaux de surface, eaux souterraines).

L'ingestion directe du produit ou d'un mélange sol/produit représente un risque.

LISTE DES INTRANTS

Le digestat est fabriqué à partir des intrants suivants :

- Fumiers et lisiers
- Déchets de fruits et légumes
- Matières stercoraires
- Refus fibreux de papeterie
- CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique)
- Biodéchets
- Déchets de céréales